Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 25 (1953)

Heft: 1

Artikel: Les budgets familiaux de la population salariée suisse en 1951

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-124165

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de nouvelles hausses sans qu'une partie de ces hausses ne soit affectée à un fonds destiné à subventionner les nouveaux logements.

Admettons par exemple une nouvelle hausse de 10 % (demandée d'ailleurs avec insistance par les propriétaires) et qui est, paraît-il, imminente.

La moitié, soit le 5 %, resterait acquise aux propriétaires. L'autre 5 % serait versé à ce fonds de subventionnement, que l'on appellerait « fonds de compensation des loyers ».

Quant aux recettes que peut procurer ce 5 %, voyons ce qu'il en est. Le nombre des logements en Suisse était de 1 300 000 environ à fin 1951, dont à déduire environ 50 000 construits sans subvention, et ne participant donc pas à la hausse. Il en reste 1 250 000. Une bonne partie d'entre eux est occupée par leur propriétaire, et spécialement les villas et maisons familiales. Un organe des propriétaires estimait dernièrement le nombre des locataires proprement dits à 645 574. J'ignore où ces chiffres sont puisés, mais ils représentent certainement un minimum.

On peut admettre que ces logements ont un loyer moyen annuel de 1000 fr., d'où revenu total de 645 574 000 fr. Une hausse de 10 % représente donc environ *65 millions,* la moitié *32,5 millions* par an. Voici donc le montant dont pourrait théoriquement disposer le fonds de péréquation, ou compensation, la première année. Avec ces 32,5 millions, on peut subventionner, à raison de 10 %, environ *11 000* logements par an, soit plus de la moitié de ceux construits ces dernières années.

Ce 10 %, qui paraît faible, représente toutefois une diminution des loyers des logements neufs de plus de *10 %*. C'est appréciable, et d'autres mesures, par exemple, suppression de l'Icha, allégements fiscaux, prêts à intérêts réduits, peuvent augmenter sensiblement cette diminution. Une deuxième hausse de 10 % porterait d'ailleurs ce fonds à 65 millions par année.

On objectera les complications et les difficultés qu'entraînerait l'application de ce système. On a créé d'autres organismes tout aussi compliqués ces dernières années, et surtout les fonds de compensation et les cotisations de l'A. V. S. Ils fonctionnent parfaitement ; on a créé des fonds de compensation pour maintenir ou égaliser le prix du pain, du lait, de la viande ; on va établir le statut du vin. Il n'y a donc rien d'impossible à ce que dans l'important domaine du logement, on crée un fonds de ce genre.

Il y a longtemps qu'il devrait exister, c'est-à-dire dès qu'on a bloqué les loyers. Mais sa création est *urgente,* et devrait précéder toute nouvelle hausse des loyers autorisée par le Conseil fédéral, sans cela une magnifique occasion serait perdue. Il manque en effet encore des milliers de logements à prix modérés dans presque toutes les villes. Comme nous l'avons écrit plus haut, celles-ci se préoccupent de bâtir des logements très simples pour les économiquement faibles, catégorie strictement limitée.

Mais pour les salariés dont le revenu dépasse le gain admis pour ces logements, on ne bâtit que des logements hors de portée de leurs moyens. Il *faut* trouver le plus rapidement possible une solution pour cette catégorie très nombreuse, ou *rétablir les subventions.* On ne peut pas attendre indéfiniment que le coût de la construction baisse, car il n'y a aucune perspective de ce côté-là pour le moment, nous l'avons dit plus haut.

Pour résoudre cet angoissant problème, il faut une solution nouvelle et hardie. La péréquation des loyers en est une. Aura-t-on le courage de l'étudier ? Espérons-le.

M. Weiss.

LES BUDGETS FAMILIAUX DE LA POPULATION SALARIÉE SUISSE EN 1951

Nous extrayons d'une enquête qui a fait beaucoup de bruit à la fin de l'année dernière, les trois tableaux récapitulatifs les plus intéressants. Chacun de nos lecteurs ne manquera pas de comparer ses propres données (particulièrement celles qui concernent son logement) avec ces données générales. Dans un prochain numéro, nous serons heureux de publier quelques commentaires à ce sujet, après avoir pris à notre tour l'avis de nos amis et lecteurs. *Réd.*

Tableau 1

DÉPENSES PAR GROUPES PRINCIPAUX EN 1951

(Valeurs moyennes pour les 262 familles comprises dans l'enquête)

	Francs	%
Alimentation	3 154.50	29,8
Boissons et tabacs	256.80	2,4
Habillement	1 093.30	10,3
Logement	1 292.20	12,2
Aménagement du logement	499.60	4,7
Chauffage et éclairage	460.90	4,3
Nettoyage de l'habillement et du logement	168.10	1,6
Soins d'hygiène	511.80	4,8
Instruction et distractions	772.—	7,3
Transports et voyages	291.50	2,8
Assurances	1 172.20	11,1
Impôts et taxes	518.60	4,9
Dépenses de sociétés et dépenses diverses	397.70	3,8
Dépenses totales	10 589.20	100,0

Tableau 2

ÉVOLUTION DES DÉPENSES AVEC LE REVENU

	Valeurs absolues (francs)			Pourcentage par rapport à la moyenne d'ensemble		
	Familles dont le revenu est inférieur à 7000 fr.	Moyenne pour toutes les familles comprises dans l'enquête	Familles dont le revenu est supérieur à 14 000 fr.	Familles dont le revenu est inférieur à 7000 fr.	Toutes les familles comprises dans l'enquête	Familles dont le revenu est supérieur à 14 000 fr.
Alimentation	2 743.90	3 154.50	3 658.20	87	100	116
Boissons et tabacs	182.90	256.80	300.—	71	100	117
Habillement	505.20	1 093.30	1 838.10	46	100	168
Logement	616.10	1 292.20	1 807.70	48	100	140
Aménagement du logement	153.10	499.60	698.20	31	100	140
Chauffage et éclairage	348.70	460.90	629.20	76	100	137
Nettoyage de l'habillement et du logement	144.40	168.10	272.40	86	100	162
Soins d'hygiène	304.70	511.80	857.40	60	100	168
Instruction et distractions	384.50	772.—	1 296.90	50	100	168
Transports et voyages	95.40	291.50	473.10	33	100	162
Assurances	673.80	1 172.20	1 615.90	57	100	138
Impôts et taxes	153.50	518.60	1 165.50	30	100	225
Dépenses de société et dépenses div.	211.40	397.70	673.40	53	100	169
Dépenses totales	6 517.60	10 589.20	15 286.—	62	100	144

Tableau 3

DÉPENSES PAR GROUPES PRINCIPAUX ; FAMILLES GROUPÉES D'APRÈS LE NOMBRE D'ENFANTS

	Valeurs absolues (francs)				% par rapport aux dépenses des familles ayant un seul enfant			
	Couples avec ... enfants				Couples avec ... enfants			
	1	2	3	4 et plus	1	2	3	4 et pl.
Alimentation	2 855.10	3 051.—	3 407.20	3 776.60	100	107	119	132
Boissons et tabacs	321.—	245.20	231.90	229.50	100	76	72	71
Habillement	981.30	1 129.20	1 110.—	1 191.70	100	115	113	121
Logement	1 290.70	1 264.40	1 301.30	1 345.30	100	98	101	104
Aménagement du logement	514.40	471.70	450.90	545.—	100	92	88	106
Chauffage et éclairage	459.50	438.50	475.70	500.30	100	95	104	109
Nettoyage de l'habillement et du logement	144.30	164.10	178.40	230.80	100	114	124	160
Soins d'hygiène	510.10	526.80	458.90	561.50	100	103	90	110
Instruction et distractions	795.50	810.10	699.70	647.30	100	102	88	81
Transports et voyages	309.—	299.10	279.10	233.10	100	97	90	75
Assurances	1 237.10	1 168.20	1 131.40	1 143.—	100	94	91	92
Impôts et taxes	566.20	517.—	473.40	415.30	100	93	85	75
Dépenses de société et dépenses div.	361.20	399.80	373.20	457.60	100	111	103	127
Dépenses totales	10 335.40	10 485.10	10 571.10	11 277.—	100	101	102	109